



Commission économique pour l'Europe**Comité du développement urbain, du logement
et de l'aménagement du territoire****Quatre-vingt-deuxième session**

Genève, 6-8 octobre 2021

Point 7 de l'ordre du jour provisoire

**Examen de la mise en œuvre des programmes de travail
pour 2020 et pour 2021****Activités menées par le Comité du développement urbain,
du logement et de l'aménagement du territoire
depuis sa quatre-vingt-unième session****Note du secrétariat***Résumé*

On trouvera dans le présent document des renseignements sur les activités menées par le Comité du développement urbain, du logement et de l'aménagement du territoire depuis sa quatre-vingt-unième session, ainsi qu'une liste des activités proposées pour 2022.

Le Comité est invité à prendre note des informations relatives aux activités menées. Il est aussi invité à approuver, sous réserve de la disponibilité de ressources suffisantes, la liste des activités proposées pour 2022, qui sont nécessaires à l'exécution du programme de travail de la composante Logement et aménagement du territoire du sous-programme Logement, aménagement du territoire et population pour 2022.



I. Mise en œuvre des programmes de travail pour 2020 et 2021

1. En 2020 et 2021, le Comité a continué d'appuyer la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, de la Charte de Genève sur le logement durable, de la Déclaration ministérielle de Genève sur le logement et le développement urbain durables et de la Stratégie pour le logement durable et l'aménagement du territoire dans la région de la CEE pour la période 2014-2020. Les activités qu'il a menées sont décrites ci-après¹.

A. Logement abordable, accessible et salubre

1. Étude #Housing2030 : améliorer l'accessibilité économique du logement dans la région de la Commission économique pour l'Europe

2. L'étude #Housing2030, qui porte sur l'élaboration de politiques efficaces en faveur de l'accessibilité économique du logement dans la région de la CEE, a été menée par la CEE, le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) et Housing Europe. Elle vise à : a) analyser les difficultés liées à l'accessibilité économique du logement et les mesures mises en place dans la région de la CEE pour y remédier ; b) faciliter l'échange et la diffusion de bonnes pratiques sur l'amélioration de l'accessibilité économique du logement entre les pays et villes de la région de la CEE ; c) recenser les besoins des décideurs pour faciliter l'élaboration et la mise en œuvre de politiques de promotion de l'accessibilité économique du logement. Elle traite des quatre thèmes suivants : a) la gouvernance et la réglementation du logement ; b) l'accès au financement et à l'aide financière ; c) l'accès aux terrains constructibles et la disponibilité de ces terrains ; d) la construction et la rénovation climatiquement neutres de logements. Elle aborde aussi les répercussions de la pandémie de COVID-19 sur le secteur du logement et met en évidence de bonnes pratiques propres à améliorer l'accessibilité économique et la durabilité du logement.

2. Enquête menée auprès des États membres de la Commission économique pour l'Europe sur l'amélioration de l'accessibilité économique du logement dans la région

3. Comme suite à une demande formulée par le Comité à sa quatre-vingt-unième session (ECE/HBP/201, par. 22), le secrétariat de la CEE a mené une enquête auprès des États membres de l'organisation en 2020 et 2021. L'objectif était de recueillir des informations sur les difficultés que rencontraient les États membres de la CEE dans le domaine de l'accessibilité économique du logement, ainsi que sur leurs politiques et leurs priorités en la matière.

3. « Place and Life in the ECE » : plan d'action régional à l'horizon 2030

4. Le plan d'action régional intitulé « Place and Life in the ECE » (Espace et vie dans la région de la CEE), qui s'étend jusqu'en 2030 et vise à combattre les difficultés liées à la pandémie de COVID-19, à l'urgence climatique et à la crise du logement à l'échelle de la région, des villes, des quartiers et des ménages, a été élaboré par le secrétariat en coopération avec le Bureau du Comité.

Résultats des activités et diffusion de ces résultats

5. Les travaux consacrés à l'accessibilité économique du logement ont abouti aux résultats suivants :

a) Les résultats et le rapport de l'enquête sur les difficultés, les politiques et les priorités en matière d'accessibilité économique du logement éclaireront la planification des futures activités de conseil et de renforcement des capacités que le Comité mènera dans le domaine de l'accessibilité économique du logement ;

¹ Pour de plus amples renseignements sur les réunions et les publications du Comité, veuillez consulter sa page Web à l'adresse <https://unece.org/housing>.

b) Le rapport de l'étude #Housing2030 sera publié prochainement et présenté à la session que le Comité tiendra en octobre 2021. Il facilitera l'échange et la diffusion de bonnes pratiques sur l'amélioration de l'accessibilité économique du logement entre les pays et villes de la région de la CEE ;

c) Le projet de plan d'action régional devrait être approuvé par les participants à la Réunion ministérielle de la CEE sur le développement urbain, le logement et l'aménagement du territoire (Genève, 6 et 7 octobre 2021). Il devrait aider les États à se relever de la crise liée à la COVID-19 en favorisant l'échange d'exemples et de bonnes pratiques à suivre pour faciliter les investissements et promouvoir l'approche « reconstruire en mieux ».

6. Les outils de diffusion ci-après ont été utilisés pour promouvoir les travaux consacrés au logement :

a) Le podcast « Making a House a Home » (Se sentir chez soi dans son logement)² ;

b) Le site Web de l'initiative #Housing2030 (housing2030.org).

7. Plusieurs manifestations relatives aux politiques de logement ont eu lieu en ligne, à savoir :

a) Une réunion-débat sur l'amélioration de l'accessibilité économique du logement dans la région de la CEE³ (7 octobre 2020) ;

b) Un atelier sur la construction et la rénovation climatiquement neutres de logements⁴, qui a été organisé en coopération avec la ville de Glasgow (9 novembre 2020) ;

c) Un atelier sur la gouvernance et la réglementation favorables à l'accessibilité économique du logement⁵, qui était axé sur les difficultés que posait l'accessibilité économique du logement en Europe du Sud-Est et a été organisé en coopération avec le Ministère slovène de l'environnement et de l'aménagement du territoire (23 et 24 février 2021) ;

d) Un atelier infrarégional sur les politiques de promotion de l'accessibilité économique du logement en Russie et dans la Communauté d'États indépendants⁶ (10 mars 2021) ;

e) Un atelier sur la mobilisation des investissements en faveur d'un logement abordable⁷, qui a été organisé en coopération avec l'Office irlandais du logement (14 avril 2021).

B. Reconstruire en mieux : renforcer la résilience économique des villes pendant et après la pandémie de COVID-19

8. À sa quatre-vingt-unième session, en 2020, le Comité a pris note avec satisfaction des activités menées par le secrétariat pour aider les villes à faire face à la pandémie de COVID-19 et renforcer leur résilience économique, et a demandé au Bureau de formuler des propositions pertinentes concernant la poursuite de ces activités dans le cadre du programme de travail pour 2021, selon qu'il convenait (ECE/HBP/206, par. 59). Comme suite à la demande du Comité et sous la supervision du Bureau du Comité, le secrétariat a lancé des activités destinées à aider les villes à se relever de la pandémie de COVID-19 et à renforcer leur résilience.

² <https://www.housing2030.org/podcasts>.

³ <https://unece.org/info/Housing-and-Land-Management/events/348410>.

⁴ <https://unece.org/housing-and-land-management/events/online-workshop-climate-change-environmental-and-health-impacts>.

⁵ <https://unece.org/info/Housing-and-Land-Management/events/351470>.

⁶ <https://unece.org/info/Housing-and-Land-Management/events/353358>.

⁷ <https://unece.org/info/Housing-and-Land-Management/events/354358>.

1. **Projet « Redressement post-COVID-19 dans les établissements informels de la région de la CEE »**

9. Le projet visait à renforcer la capacité des administrations nationales et locales des pays de la CEE à répondre aux besoins des résidents les plus vulnérables des établissements informels. Il a été exécuté en 2020 et a abouti à l'élaboration du Plan d'action pour le redressement post-COVID-19 dans les établissements informels de la région de la CEE. Il a aussi donné lieu à l'élaboration de recommandations concrètes en faveur de l'amélioration des établissements informels et du soutien au redressement post-COVID-19 dans les quatre villes pilotes, à savoir Tirana (Albanie), Bichkek (Kirghizistan), Podgorica (Monténégro) et Skopje (Macédoine du Nord). Il a été financé au titre du Programme ordinaire de coopération technique de la CEE.

2. **Projet d'intervention rapide « Renforcer la résilience économique des villes pendant et après la pandémie de COVID-19 »**

10. Ce projet, qui s'étend sur les années 2020 et 2021, est exécuté par les cinq commissions régionales de l'ONU en coopération avec ONU-Habitat et le Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU), et avec l'appui du Compte de l'ONU pour le développement. Il est axé sur le renforcement de la capacité des administrations locales à promouvoir la résilience urbaine et est mis en œuvre dans 16 villes du monde, dont trois villes de la région de la CEE : Tirana (Albanie), Bichkek (Kirghizistan) et Kharkiv (Ukraine). En 2020 et 2021, les rapports d'évaluation de la résilience économique des trois villes ont été élaborés, de même qu'une note d'orientation régionale sur le renforcement de la résilience économique des villes pendant et après la pandémie de COVID-19. Un atelier mondial et une série d'ateliers locaux de renforcement des capacités ont également été organisés.

Résultats des activités et diffusion de ces résultats

11. Les travaux consacrés au redressement post-COVID-19 ont abouti aux résultats suivants :

a) Le Plan d'action pour le redressement post-COVID-19 dans les établissements informels de la région de la CEE a été établi ;

b) Les capacités des administrations nationales, infranationales et locales ont été renforcées et des recommandations concrètes ont été formulées en faveur de l'amélioration des établissements informels et du soutien au redressement post-COVID-19 dans quatre villes pilotes, à savoir Tirana, Bichkek, Podgorica et Skopje ;

c) Les répercussions de la pandémie de COVID-19 sur le développement économique de trois villes pilotes (Bichkek, Kharkiv et Tirana) ont été évaluées et des stratégies locales de relèvement ont été élaborées ;

d) La capacité des administrations municipales à lutter contre les conséquences économiques de la pandémie de COVID-19 a été renforcée grâce à la création d'un outil mondial de diagnostic et de planification axé sur la résilience économique des villes, ainsi qu'à l'échange de bonnes pratiques en matière d'élaboration et de mise en œuvre de plans d'intervention immédiate et de redressement ;

e) Les activités menées contribueront à terme à renforcer la planification axée sur la résilience dans les villes et au sein des administrations locales, de sorte que celles-ci seront mieux à même de résister à des chocs tels que celui de la pandémie de COVID-19 et aux perturbations des systèmes urbains, qui sont susceptibles de survenir à nouveau dans un monde essentiellement urbain. Au stade de la mise en œuvre, il est tenu compte des liens avec les préoccupations de résilience urbaine propres à chaque région en fonction du contexte social, de la situation géographique et de la gouvernance.

12. Les outils de diffusion ci-après ont été utilisés pour promouvoir les travaux consacrés à la résilience urbaine et au redressement post-COVID-19 :

a) Un site Web dédié au projet (www.urbaneconomicresilience.org) ;

- b) Une vidéo de présentation du projet⁸.

13. Plusieurs publications relatives aux travaux menés dans les domaines de la résilience urbaine et du redressement post-COVID-19 sont parues, à savoir :

a) Le Plan d'action pour le redressement post-COVID-19 dans les établissements informels de la région de la CEE⁹ ;

b) La note d'orientation régionale sur le renforcement de la résilience économique des villes pendant et après la pandémie de COVID-19.

14. Plusieurs manifestations relatives à la résilience des villes et au redressement post-COVID-19 ont eu lieu en ligne, à savoir :

a) Un atelier de formation sur la résilience économique des villes à l'ère de la COVID-19 (15 et 17 décembre 2020) ;

b) Un atelier sur la reprise et la résilience économiques et financières à Kharkiv à l'ère de la COVID-19 (23 décembre 2020) ;

c) Un atelier sur la reprise et la résilience économiques et financières à Tirana à l'ère de la COVID-19 (15 février 2021) ;

d) Un atelier sur la transition vers une ville intelligente et durable et le redressement post-COVID-19 à Bichkek (10 mars 2021).

C. Examens locaux volontaires au regard des objectifs de développement durable : mesurer les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable au niveau local

15. En coopération avec plusieurs municipalités norvégiennes, avec le Centre d'excellence de Trondheim sur la transition urbaine au service des objectifs de développement durable (ODD), qui a été créé au titre de la Charte de Genève sur le logement durable, et avec d'autres parties prenantes, le secrétariat a élaboré des lignes directrices sur l'utilisation des indicateurs fondamentaux de performance dans le cadre des examens locaux volontaires. Le Comité devrait adopter le projet de lignes directrices à sa quatre-vingt-deuxième session.

Résultats des activités et diffusion de ces résultats

16. Les résultats escomptés des travaux consacrés aux examens locaux volontaires sont liés à l'élaboration des lignes directrices, qui permettront aux villes d'adopter une approche normalisée de l'examen de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 sur la base des indicateurs fondamentaux de performance relatifs aux villes intelligentes et durables.

17. Plusieurs manifestations relatives aux examens locaux volontaires ont eu lieu, à savoir :

a) Une réunion de préparation au Forum régional pour le développement durable de la région de la CEE sur le rôle des examens locaux volontaires au regard des objectifs de développement durable (11 mars 2021)¹⁰ ;

b) Une manifestation en ligne sur le renforcement de la résilience des villes en vue du redressement socioéconomique post-COVID-19 et de la réalisation des ODD, qui traitait des moyens de faire face aux conséquences économiques et financières de la pandémie dans les villes grâce à la planification de la reprise et aux examens locaux volontaires, et a été organisée en marge de la session de 2021 du forum politique de haut niveau pour le développement durable en coopération avec le Ministère albanais des finances et de

⁸ <https://youtu.be/326fJBdEaVw>.

⁹ <https://unece.org/iu/documents/2021/05/working-documents/draft-covid-19-recovery-action-plan-informal-settlements-ece>.

¹⁰ <https://unece.org/info/Housing-and-Land-Management/events/352874>.

l'économie, les cinq commissions régionales de l'ONU, le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'ONU (DESA), ONU-Habitat, le FENU, l'Université de Genève et Geneva Cities Hub (8 juillet 2021) ;

c) Une manifestation en ligne sur le rapprochement entre les examens nationaux volontaires et les examens locaux volontaires, qui a été organisée en marge de la session de 2021 du forum politique de haut niveau par le DESA en coopération avec les cinq commissions régionales de l'ONU (12 juillet 2021).

D. Mise en œuvre de l'initiative « Tous unis pour des villes intelligentes et durables »

18. L'initiative « Tous unis pour des villes intelligentes et durables » est un projet international, qui vise à aider les villes du monde entier à devenir plus intelligentes et durables. L'objectif est d'élaborer des orientations stratégiques et des outils de mesure pour assister les villes dans la réalisation des ODD. En coopération avec l'Union internationale des télécommunications (UIT) et ONU-Habitat, la Division des forêts, de l'aménagement du territoire et du logement de la CEE coordonne les activités menées au titre de l'initiative, à laquelle 14 organismes et programmes des Nations Unies participent.

19. Dans le cadre de l'initiative, le secrétariat du Comité a évalué la performance de certaines villes sur la base des indicateurs fondamentaux de performance relatifs aux villes intelligentes et durables. En se fondant sur les résultats de ses évaluations, il a ensuite établi des monographies des villes concernées et organisé des activités de renforcement des capacités pour les aider à devenir des villes intelligentes et durables. Les activités ci-après ont été menées pour promouvoir l'édification de villes intelligentes et durables.

1. Groupe thématique sur les modes de financement novateurs

20. La CEE a coordonné les travaux du groupe thématique sur les modes de financement novateurs, qui a été créé au titre de l'initiative et a établi un recueil de pratiques relatives aux modes de financement novateurs. Ce recueil fera partie des supports de formation que la CEE utilisera dans le cadre de ses activités de renforcement des capacités des villes de la région.

2. Projet « Des villes intelligentes et durables pour la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et du Nouveau Programme pour les villes dans la région de la CEE » du Compte de l'ONU pour le développement (12^e tranche)

21. Le projet, qui s'étale sur la période 2020-2023, est exécuté conjointement avec ONU-Habitat et vise à aider les villes bénéficiaires, à savoir Grodno (Biélorus), Nour-Soultan (Kazakhstan), Bichkek (Kirghizistan), Tbilissi (Géorgie) et Podgorica (Monténégro), à devenir des villes intelligentes et durables, l'objectif étant d'accélérer la réalisation de l'ODD n° 11 et d'autres ODD du Programme 2030 en lien avec les villes. En 2020 et 2021, les projets des monographies de Bichkek et de Nour-Soultan ont été achevés.

3. Projet « Coopération interrégionale en vue de la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes » du Compte de l'ONU pour le développement (12^e tranche)

22. Dans le cadre du projet, les cinq commissions régionales de l'ONU et ONU-Habitat aident les villes sélectionnées et les administrations nationales des pays concernés à consolider leur rôle dans la concrétisation du développement durable, à accroître l'harmonisation des politiques entre les États membres des différentes régions et à promouvoir le renforcement de la capacité des institutions et des « agents humains du changement » à mettre en œuvre le Nouveau Programme pour les villes. Il s'agit d'améliorer l'intégration des différentes dimensions de l'initiative (régionale, nationale et locale) en menant diverses activités destinées à : i) renforcer les capacités des décideurs nationaux et locaux dans le contexte de la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes et des ODD en lien avec les villes, du suivi de cette mise en œuvre et de la remontée d'informations y relatives ; ii) créer des mécanismes de partage d'informations et de pratiques éprouvées ; iii) faciliter la production et la diffusion de connaissances selon une approche inclusive au

moyen de mécanismes régionaux de suivi de l'urbanisation durable et de remontée de l'information en la matière. Dans la région de la CEE, la ville d'Almaty (Kazakhstan) a été choisie pour participer au projet.

4. **Projet « Amélioration du développement urbain durable dans des villes norvégiennes »**

23. L'exécution du projet s'étend sur la période 2020-2022. L'objectif est d'évaluer la performance de certaines villes norvégiennes sur la base des indicateurs fondamentaux de performance relatifs aux villes intelligentes et durables, d'établir des monographies de ces villes et de diffuser les enseignements que la Norvège a tirés des examens locaux volontaires, notamment de l'adoption d'une approche coordonnée des examens locaux volontaires, des examens nationaux volontaires et de l'élaboration des budgets dédiés à la réalisation des ODD.

Résultats des activités et diffusion de ces résultats

24. Les travaux consacrés à la mise en œuvre de l'initiative « Tous unis pour des villes intelligentes et durables » ont abouti aux résultats suivants :

a) En 2020 et 2021, les monographies de cinq villes norvégiennes (Aalesund, Asker, Baerum, Rana et Trondheim) ont été établies dans le cadre du Projet « Amélioration du développement urbain durable dans des villes norvégiennes », auquel le Gouvernement norvégien a apporté son appui. Dans ces monographies, les villes concernées fournissent des informations sur les moyens d'accélérer la réalisation des ODD et de promouvoir l'alignement des politiques et des budgets sur les ODD, ainsi que des pratiques optimales en la matière ;

b) En 2020 et 2021, les monographies des villes de Nour-Soultan (Kazakhstan), de Bichkek (Kirghizistan) et de Podgorica (Monténégro) ont été établies, et la performance de ces villes a été évaluée sur la base des indicateurs fondamentaux de performance dans le cadre du projet « Des villes intelligentes et durables pour la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et du Nouveau Programme pour les villes dans la région de la CEE » du Compte de l'ONU pour le développement (12^e tranche). L'évaluation de la performance de la ville d'Almaty sur la base des indicateurs fondamentaux de performance a été effectuée au titre du projet « Coopération interrégionale en vue de la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes ». La capacité des fonctionnaires locaux et nationaux des cinq pays concernés à élaborer et à appliquer des politiques d'urbanisation durable a été renforcée grâce : i) à l'évaluation de la performance des villes bénéficiaires ; ii) aux activités destinées à promouvoir les politiques fondées sur des données factuelles, la coordination verticale et horizontale entre divers organes publics, ainsi que la consultation des habitants des villes.

25. Les outils de diffusion ci-après ont été utilisés pour promouvoir les travaux consacrés aux villes intelligentes et durables :

a) Une vidéo relative à la publication sur les villes intelligentes et durables à dimension humaine¹¹ ;

b) Une vidéo sur les villes circulaires, qui a été présentée à la soixante-neuvième session de la CEE¹² ;

c) Le podcast « URBAN Matters », qui traite des villes durables¹³. Dans ce podcast, qui compte 10 épisodes, l'animateur interroge des maires et des experts de l'urbanisation sur la façon dont les villes surmontent les difficultés rencontrées et peuvent unir leurs forces pour échanger des idées et relever les défis que pose la pandémie.

¹¹ <https://www.youtube.com/watch?v=AOISYo2GfQA>.

¹² <https://www.youtube.com/watch?v=C9k2umHL8KU>.

¹³ <https://unece.org/housing/urban-matters-podcast>.

26. Plusieurs publications relatives aux villes intelligentes et durables sont parues, à savoir :

a) Un guide sur les villes circulaires (« A guide to circular cities »), dans lequel est présenté un cadre destiné à améliorer la circularité des villes et à aider les parties prenantes à prendre des mesures de renforcement de la circularité. Dix-sept études de cas ont été menées pour illustrer l'application du guide, qui a été publié par l'UIT en mai 2020 ;

b) Des lignes directrices sur les outils et mécanismes de financement de projets relatifs aux villes intelligentes et durables (« Guidelines on tools and mechanisms to finance smart sustainable cities projects »), dans lesquelles sont formulées, à l'intention des administrations municipales, des recommandations pratiques sur la conception de projets facilement compréhensibles par les investisseurs et attractifs à leurs yeux. On trouve également dans ces lignes directrices des informations sur les différents types d'investisseurs et sur la façon d'élaborer un plan d'urbanisation durable susceptible de les intéresser ;

c) Un recueil de mécanismes de financement novateurs pour les projets axés sur les villes intelligentes (« Compendium of Innovative Financing for Smart Cities Projects »), dans lequel la méthode d'évaluation des partenariats public-privé (PPP) axés sur les intérêts de la population au regard des ODD est utilisée pour garantir que les projets sont en phase avec les ODD. Le but est que les projets présentés motivent les États membres de la CEE à lancer d'autres projets urbains ;

d) La monographie de Nour-Soultan (Kazakhstan) (« Smart Sustainable Cities Profile: Nur-Sultan, Kazakhstan »), dans laquelle la CEE présente les résultats de l'évaluation de la performance de la ville sur la base des indicateurs fondamentaux de performance relatifs aux villes intelligentes et durables, et propose des mesures que la ville pourrait prendre pour progresser dans la réalisation des ODD ;

e) Un rapport sur les villes intelligentes et durables à dimension humaine (« People-Smart Sustainable Cities »), qui traite de la capacité de différentes villes à faire face à des crises telles que la pandémie de COVID-19. La pandémie et les crises économiques provoquées par les mesures de confinement ont eu des répercussions variables sur les différentes villes et catégories de population, certaines ayant été touchées de façon disproportionnée.

27. Plusieurs manifestations relatives aux villes intelligentes et durables ont eu lieu, à savoir :

a) Un atelier en ligne sur la formulation de propositions d'investissement dans des projets axés sur les villes intelligentes et durables, qui visait à appuyer l'exécution du projet « Des villes intelligentes et durables pour la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et du Nouveau Programme pour les villes dans la région de la CEE » (Tbilissi, 12 avril 2021) ;

b) Une réunion-débat en ligne sur les mesures à prendre au niveau local pour promouvoir la circularité de l'économie des villes, qui a été organisée dans le cadre de la soixante-neuvième session de la CEE, dont le thème était « Promouvoir l'économie circulaire et l'utilisation durable des ressources naturelles » (21 avril 2021) ;

c) Une manifestation en ligne sur les moyens de reconstruire en mieux grâce aux PPP axés sur les intérêts de la population, ainsi que sur les instruments novateurs de financement de projets axés sur les villes intelligentes et durables, qui a été organisée en marge du cinquième Forum international sur les partenariats public-privé (26 avril 2021) ;

d) Des réunions en ligne du groupe thématique sur le relèvement économique des villes et le renforcement de leur résilience à l'ère de la COVID-19, qui a été créé au titre de l'initiative « Tous unis pour des villes intelligentes et durables » ;

e) Des activités de renforcement des capacités et des réunions de groupes d'experts en ligne, qui ont été organisées aux niveaux local et infrarégional dans le cadre des projets du Compte de l'ONU pour le développement.

E. Forum des maires de l'ONU : promouvoir la gouvernance multinationaux

28. S'appuyant sur les enseignements tirés de la Journée des villes, qui a eu lieu en 2019 et à l'occasion de laquelle des maires de la région européenne se sont rassemblés pour partager des pratiques optimales et définir une nouvelle vision de la durabilité des villes, la CEE a organisé en octobre 2020 le tout premier Forum des maires de l'ONU. Le thème général du Forum était « L'action des villes pour un avenir résilient : renforcer l'état de préparation et la capacité d'intervention des autorités locales face aux situations d'urgence et aux conséquences des catastrophes et des changements climatiques ». Cette plateforme multilatérale a permis aux autorités des villes représentées de dialoguer avec des représentants d'États et d'organisations internationales, et de présenter des solutions créatives et des mesures ciblées en faveur de la résilience des villes, l'accent ayant été mis sur la pandémie de COVID-19 et sur les changements climatiques.

Résultats des activités et diffusion de ces résultats

29. Les travaux consacrés au Forum des maires ont abouti aux résultats suivants :

a) Document final : Le Forum a débouché sur l'adoption de la Déclaration de Genève des maires, dans laquelle les maires de la région de la CEE se sont notamment engagés à renforcer la résilience de leurs villes, à les rendre plus vertes, à assurer la durabilité des transports urbains, à garantir l'accès de tous à un logement abordable et à rendre leurs villes plus équitables et plus inclusives ;

b) Mobilisation effective des responsables municipaux : 36 orateurs, dont 27 maires et 6 adjoints au maire, ont participé au Forum ;

c) Forte participation : Plus de 1 000 spectateurs issus de 65 pays ont assisté au Forum sur le site de la télévision en ligne des Nations Unies ;

d) Nouvelles parties prenantes : Le Forum a donné lieu à la création d'un vaste réseau de maires et autres acteurs municipaux, qui contribuent aujourd'hui activement aux travaux de la CEE ;

e) Large couverture médiatique : 40 articles ont été publiés dans neuf langues, pour un total d'environ 12,5 millions de personnes touchées, dont 479 000 rien que sur Twitter.

30. Les outils de diffusion ci-après ont été utilisés pour promouvoir le Forum des maires :

a) Une vidéo sur l'édition 2020 du Forum¹⁴ ;

b) Une vidéo sur l'édition 2022 du Forum, qui aura lieu prochainement¹⁵.

31. La Déclaration de Genève des maires¹⁶ a été publiée.

F. Logement neutre en carbone et économe en énergie

32. L'Équipe spéciale conjointe des normes relatives à l'efficacité énergétique des bâtiments, qui réunit deux comités de la CEE, le Comité de l'énergie durable et le Comité du développement urbain, du logement et de l'aménagement du territoire, mène des activités relatives à l'efficacité énergétique des bâtiments. Un atelier a été organisé et une publication est parue.

¹⁴ <https://www.youtube.com/watch?app=desktop&v=seNw5ZHQRBw>.

¹⁵ https://www.youtube.com/watch?v=aKh-zp_J9PA.

¹⁶ https://unece.org/fileadmin/DAM/hlm/Forum_of_Mayors_2020/Declaration_F.pdf.

Résultats des activités et diffusion de ces résultats

33. Les travaux consacrés au logement neutre en carbone et économe en énergie ont abouti aux résultats suivants :

a) Un atelier traitant des répercussions des effets environnementaux et sanitaires des changements climatiques sur l'accessibilité économique du logement a eu lieu en ligne le 10 novembre 2020¹⁷ ;

b) Une publication relative au logement neutre en carbone et économe en énergie est parue (« Promoting Energy Efficiency Standards and Technologies to Enhance Energy Efficiency in Buildings »). On y trouve une analyse des normes d'efficacité énergétique en vigueur et de leurs lacunes, une évaluation des technologies disponibles au regard des normes en vigueur, un inventaire des technologies actuellement utilisées dans les bâtiments, qui sont également mises en regard des normes en vigueur, et un recueil des meilleures pratiques normatives et technologiques en matière d'efficacité énergétique des bâtiments.

J. Centres de la Charte de Genève sur le logement durable et les villes intelligentes et durables

34. Huit centres d'excellence ont été créés pour appuyer la mise en œuvre de la Charte de Genève sur le logement durable, à laquelle tous les États membres ont souscrit en 2015¹⁸. Aux niveaux national et local, ils proposent des activités de formation et de renforcement des capacités, analysent les politiques de logement et d'urbanisation, et conduisent des campagnes de sensibilisation pour promouvoir la Charte. Ils mènent en outre diverses activités sur le terrain en fonction de leurs domaines de spécialisation respectifs et de leurs compétences.

Résultats des activités et diffusion de ces résultats

35. Les activités des centres de la Charte de Genève sur le logement durable et les villes intelligentes et durables ont abouti aux résultats suivants :

a) Le centre d'excellence créé en Estonie a élaboré deux programmes de formation, l'un sur la gestion des immeubles collectifs, qui s'adresse aux gestionnaires de logements des pays en transition, et l'autre sur les services de gestion des installations dans les copropriétés. Il a également organisé des séances de formation à l'intention de gestionnaires de logements estoniens et des ateliers en ligne auxquels ont participé des gestionnaires de logements bulgares, moldaves et ukrainiens ;

b) Le centre d'excellence créé en Norvège a apporté son appui à l'utilisation des indicateurs fondamentaux de performance relatifs aux villes intelligentes et durables dans le cadre de l'évaluation de la performance de 17 municipalités norvégiennes, et a aidé le secrétariat à élaborer le projet de lignes directrices sur les examens locaux volontaires ;

c) Le Centre d'excellence sur le financement durable des infrastructures et des villes intelligentes, situé en Italie, a créé un portail multilingue servant de point de référence et de plateforme de services pour les responsables de l'administration publique, les chercheurs et les jeunes étudiants de tous les pays, qui y trouveront des informations et des études de cas utiles à la création de nouvelles villes intelligentes ;

¹⁷ <https://unece.org/info/Housing-and-Land-Management/events/348328>.

¹⁸ Les huit centres sont les suivants : i) le Centre d'excellence de Tirana sur les établissements durables et résilients (Albanie) ; ii) le Centre d'excellence de Glasgow sur les villes intelligentes et durables (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) ; iii) le Centre d'excellence de Tallinn sur le logement durable (Estonie) ; iv) le Centre d'excellence de Trondheim sur la transition urbaine au service des objectifs de développement durable (Norvège) ; v) le Centre d'excellence de l'Université de Genève sur les villes intelligentes et durables et l'urbanisation durable (Suisse) ; vi) le Centre d'excellence de Toronto sur la prévention du sans-abrisme des jeunes, qui est hébergé par l'Université York (Canada) ; vii) le Centre d'excellence de l'Université Cattaneo (LIUC) sur le financement durable des infrastructures et des villes intelligentes (Italie) ; viii) le Centre d'excellence sur le Forum des maires et l'urbanisation durable, qui est hébergé par la Fondation Norman Foster (Espagne).

d) Le centre d'excellence de Glasgow (Royaume-Uni) et le centre d'excellence hébergé par la Fondation Norman Foster (Espagne) ont joué un rôle crucial dans l'élaboration du plan d'action régional que devraient adopter les participants à la Réunion ministérielle de la CEE prévue en octobre 2021 (rédaction du texte pour le premier et création des visuels pour le second).

36. Plusieurs activités relatives aux centres de la Charte de Genève ont eu lieu, à savoir :

a) Un atelier consacré aux répercussions des effets environnementaux et sanitaires des changements climatiques sur l'accessibilité économique du logement, qui a été organisé dans le cadre de l'initiative #Housing2030 sur l'amélioration de l'accessibilité économique du logement dans la région de la CEE (9 novembre 2020) ;

b) Une Conférence sur le financement de la ville du futur, à l'occasion de laquelle la CEE et l'Université Cattaneo (LIUC) ont inauguré le nouveau Centre d'excellence sur le financement durable des infrastructures et des villes intelligentes (24 juin 2021) ;

c) Des manifestations organisées à l'occasion de l'inauguration du Centre d'excellence sur les établissements durables et résilients en Albanie et du Centre d'excellence sur la prévention du sans-abrisme des jeunes au Canada (juin 2021) ;

d) Une réunion du réseau des centres d'excellence de la Charte de Genève, qui a été organisée en juin 2021 pour accueillir les nouveaux centres, faire le point sur les progrès accomplis et débattre des activités à mener au cours de l'année à venir ;

e) Une réunion de suivi du réseau des centres, qui a été organisée en septembre 2021 pour approfondir la discussion sur les potentielles synergies entre les centres et préparer la présentation qui serait donnée au Comité le 8 octobre 2021.

H. Activités du Groupe consultatif du marché immobilier

37. Le Groupe consultatif du marché immobilier a continué de contribuer aux travaux que menait le Comité dans les domaines du logement abordable et économe en énergie, des villes intelligentes et durables et de l'administration des biens fonciers. Après que le Comité a approuvé l'adoption, en tant que normes de la CEE, des normes internationales de haut niveau sur la sécurité incendie, intitulées « Normes internationales de protection contre les incendies : principes communs », le Groupe consultatif du marché immobilier a aidé l'Alliance pour des normes internationales de protection contre les incendies à les appliquer.

38. L'élaboration du rapport sur l'économie collaborative dans le secteur du logement de la région de la CEE (« Sharing Economy in the Housing Sector in the UNECE Region ») a été achevée.

Résultats des activités et diffusion de ces résultats

39. Les travaux du Groupe consultatif du marché immobilier ont abouti aux résultats suivants :

a) Le Groupe consultatif a contribué à l'étude #Housing2030 ;

b) Le Groupe consultatif a appuyé la mise en œuvre des normes internationales de protection contre les incendies ;

c) Le rapport sur l'économie collaborative dans le secteur du logement de la région de la CEE, qui est en lien avec les activités du Groupe consultatif, a été publié.

40. Plusieurs manifestations relatives aux activités du Groupe consultatif du marché immobilier ont eu lieu, à savoir :

a) Une réunion annuelle du Groupe consultatif (5 novembre 2020) ;

b) Un atelier en ligne sur la protection des bâtiments contre les incendies et la sécurité des personnes âgées à domicile (23 juin 2021).

I. Administration des biens fonciers et aménagement du territoire

41. Pour aider les États membres à améliorer l'administration des biens fonciers et l'aménagement du territoire, le Groupe de travail de l'administration des biens fonciers s'emploie à promouvoir la sécurité d'occupation et l'amélioration des cadastres et des registres fonciers, y compris les accords institutionnels concernant l'administration des biens fonciers. Au cours de la période considérée, ses activités ont porté sur l'enregistrement des biens fonciers, la gouvernance en ligne, l'occupation des terres, l'information spatiale et les cadastres. Le Groupe de travail a mis l'accent sur les questions de l'innovation, de l'accélération du passage au numérique et du renforcement des capacités dans le domaine de l'administration des biens fonciers. Il s'est aussi intéressé aux répercussions que la pandémie de COVID-19 pouvait avoir sur le secteur de l'administration des biens fonciers.

1. Douzième session du Groupe de travail de l'administration des biens fonciers

42. La douzième session du Groupe de travail de l'administration des biens fonciers, qui s'est tenue du 31 mai au 1^{er} juin 2021, a offert aux participants une plateforme internationale d'échange sur les questions relatives à l'administration des biens fonciers et à l'aménagement du territoire. Le Groupe de travail a examiné les effets que la pandémie de COVID-19 avait sur les perspectives de reprise, ainsi que les difficultés survenues dans le domaine de l'administration des biens fonciers. Il a évoqué la façon dont la pandémie avait accéléré le passage au numérique et l'adoption de nouvelles technologies, de nouvelles procédures et de nouveaux modèles de fonctionnement dans le secteur de l'administration des biens fonciers. Il a également analysé les résultats intermédiaires de l'étude-scénario sur l'avenir de l'administration des biens fonciers (« Scenario Study on Future Land Administration ») et approuvé la version actualisée de l'étude sur les partenariats public-privé dans l'administration des biens fonciers (« Public-private partnerships in land administration ») et de l'étude sur la fraude dans les systèmes d'administration des biens fonciers (« Study on Fraud in Land Administration Systems »).

43. Le Groupe de travail a examiné et approuvé son programme de travail pour 2022-2023, et a élu son bureau pour la période 2021-2023.

Résultats des activités et diffusion de ces résultats

44. Les travaux consacrés à l'administration des biens fonciers et à l'aménagement du territoire ont abouti aux résultats suivants :

a) L'étude-scénario sur l'avenir de l'administration des biens fonciers vise à initier un dialogue permanent au sein des autorités chargées de l'administration des biens fonciers et entre ces autorités, et à les aider à élaborer des stratégies à long terme, qui garantissent la durabilité de leurs travaux et de leurs services ;

b) Le Groupe de travail a établi une liste des principaux effets que la pandémie de COVID-19 avait sur les perspectives de reprise, ainsi que des difficultés survenues dans le domaine de l'administration des biens fonciers.

45. Il a été convenu que les publications ci-après, qui ont trait à l'administration des biens fonciers et à l'aménagement du territoire, paraîtraient en tant que publications officielles :

a) L'étude-scénario sur l'avenir de l'administration des biens fonciers ;

b) Le Plan d'action pour le redressement post-COVID-19 dans les établissements informels de la région de la CEE.

46. Plusieurs vidéos ont été produites pour diffuser des informations sur les activités du Groupe de travail, à savoir :

a) Une vidéo sur la douzième session du Groupe de travail¹⁹ ;

¹⁹ <https://youtu.be/0FkYtUR1Rb0>.

- b) Une vidéo sur le Plan d'action pour le redressement post-COVID-19 dans les établissements informels de la région de la CEE²⁰ ;
- c) Une vidéo consacrée à l'étude-scénario sur l'avenir de l'administration des biens fonciers²¹ ;
- d) Une vidéo sur les partenariats public-privé dans l'administration des biens fonciers²².

47. Plusieurs manifestations relatives à l'administration des biens fonciers et à l'aménagement du territoire ont eu lieu, à savoir :

- a) Un atelier sur la régularisation des constructions informelles aux fins de la protection des résidents des établissements informels, qui a été organisé en coopération avec la Fédération internationale des géomètres (FIG) (17 juin 2020) ;
- b) Un webinaire conjoint du Groupe de travail et de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) sur les conséquences de la pandémie de COVID-19, notamment de l'accélération du passage au numérique, pour le secteur de l'administration des biens fonciers (22 mars 2021) ;
- c) Un webinaire conjoint du Groupe de travail et de la FAO sur les conséquences de la pandémie pour les marchés immobiliers de la région de la CEE (15 avril 2021) ;
- d) Un webinaire conjoint du Groupe de travail et de la FAO sur les infrastructures nationales de données géospatiales, les données géospatiales, la technologie et le rôle des organismes chargés de l'information géospatiale et du cadastre dans la lutte contre la pandémie de COVID-19 (11 mai 2021).

J. Activités de coopération technique

48. Les cinq commissions régionales de l'ONU et ONU-Habitat collaborent régulièrement dans le cadre de deux projets : le projet « Coopération interrégionale en vue de la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes », qui est financé par le Compte de l'ONU pour le développement (12^e tranche), et le projet « Renforcer la résilience économique des villes pendant et après la pandémie de COVID-19 », qui est financé au moyen des fonds d'intervention rapide du Compte de l'ONU pour le développement (13^e tranche). Le FENU est également partenaire du projet financé par la 13^e tranche du Compte de l'ONU pour le développement. Le projet « Des villes intelligentes et durables pour la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et du Nouveau Programme pour les villes dans la région de la CEE » du Compte de l'ONU pour le développement (12^e tranche) est exécuté par la CEE en coopération avec ONU-Habitat.

K. Coopération avec d'autres organisations internationales

49. L'édition 2020 de la table ronde « In focus : SDG 11 » (gros plan sur l'ODD n° 11) a été organisée en coopération avec Geneva Cities Hub le 5 octobre 2020, juste avant le Forum des maires et la quatre-vingt-unième session du Comité. Cette table ronde a été l'occasion pour de multiples organismes des Nations Unies et réseaux de villes d'échanger sur les succès obtenus et les problèmes rencontrés dans la réalisation de l'ODD n° 11 (villes durables) et d'autres ODD en lien avec les villes.

50. En application du mémorandum d'accord sur l'administration des biens fonciers et l'aménagement du territoire qu'il a conclu avec la FAO, le Groupe de travail collabore non seulement avec cette organisation, mais aussi avec la Banque mondiale et le Centre commun de recherche de la Commission européenne, dans le cadre d'un plan de coopération semestriel. Il coopère régulièrement à l'organisation de manifestations conjointes et à la réalisation d'études avec d'autres organisations internationales concernées par

²⁰ <https://youtu.be/oStnc8FE334>.

²¹ https://youtu.be/nsfD3mO_y1U.

²² <https://youtu.be/3eoYNwflfQ4>.

l'administration des biens fonciers dans la région de la CEE, dont ONU-Habitat, le Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale, l'Infrastructure d'information géographique dans la Communauté européenne, le Service européen d'information foncière et EuroGeographics.

II. Principales activités prévues pour 2022

51. Le Comité continuera de contribuer à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et à la réalisation des objectifs de développement durable en lien avec le logement, le développement urbain et l'aménagement du territoire, en particulier de l'objectif 11 (« faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables ») et des cibles suivantes : 11.1 (« assurer l'accès de tous à un logement et des services de base adéquats et sûrs, à un coût abordable ») ; 11.3 (« renforcer l'urbanisation durable pour tous et les capacités de planification et de gestion participatives, intégrées et durables des établissements humains dans tous les pays ») ; 11.6 (« réduire l'impact environnemental négatif des villes par habitant, y compris en accordant une attention particulière à la qualité de l'air et à la gestion, notamment municipale, des déchets ») ; 11.7 (« assurer l'accès de tous [...] à des espaces verts et des espaces publics sûrs »).

52. Le Comité appuiera la mise en œuvre de la Charte de Genève sur le logement durable et de la Déclaration ministérielle de Genève sur le logement et le développement urbain durables (2017).

53. Du fait de la nature interdisciplinaire de ses travaux, le Comité contribuera aussi à la réalisation d'autres ODD, en particulier des objectifs 3, 6, 7, 9, 13, 15 et 17. Il sera dûment tenu compte de l'intégration de mesures d'atténuation des changements climatiques, d'adaptation à ces changements, de réduction des risques de catastrophe et de prévention des catastrophes dans les politiques, les stratégies et les plans nationaux en matière de logement, de développement urbain et d'aménagement du territoire. Pour atteindre son objectif, le Comité continuera de s'appuyer sur la collaboration intersectorielle avec d'autres Comités sectoriels dont les activités relèvent des domaines d'interaction de la CEE.

54. Après l'approbation probable du plan d'action régional « Place and Life in the ECE » à la Réunion ministérielle de la CEE, qui portera sur le thème « Un logement abordable, convenable et résilient dans des villes qui offrent une bonne qualité de vie, y compris dans celles qui connaissent des conditions météorologiques extrêmes » (Genève, 6 et 7 octobre 2021), le Comité en appuiera la mise en œuvre.

A. Logement abordable, accessible, convenable et salubre

55. Le Comité continuera de participer à l'initiative #Housing2030. En coopération avec ses partenaires, Housing Europe et ONU-Habitat, il mènera des études thématiques et organisera, aux niveaux régional et infrarégional, des ateliers d'orientation et des manifestations de renforcement des capacités sur un ou plusieurs des quatre thèmes de l'initiative : a) la gouvernance et la réglementation du logement ; b) l'accès au financement et à l'aide financière ; c) l'accès aux terrains constructibles et la disponibilité de ces terrains ; d) la construction et la rénovation climatiquement neutres de logements.

56. Le Comité recueillera aussi des données d'expérience et des pratiques optimales aux niveaux national et local, et les diffusera via le recueil en ligne de pratiques optimales en matière de logement, qui a été créé au titre de l'initiative #Housing2030 et se trouve sur le site Web www.housing2030.org.

57. Le Comité continuera d'analyser les politiques nationales de logement, notamment en établissant des profils de pays sur le logement, le développement urbain et l'aménagement du territoire. En 2022, il travaillera à l'établissement du profil de pays de l'Albanie sous réserve de la disponibilité de ressources extrabudgétaires.

58. Le Comité poursuivra ses activités de communication (podcasts, vidéos, articles thématiques et médias sociaux).

59. Le Comité collaborera avec le réseau des centres d'excellence de la Charte de Genève à la mise en œuvre du plan d'action régional.

Résultats des activités et diffusion de ces résultats

60. Les études thématiques, les ateliers régionaux et infrarégionaux d'orientation et la diffusion de pratiques optimales via le recueil en ligne devraient contribuer au renforcement des capacités dont les autorités nationales et locales et d'autres parties prenantes ont besoin pour élaborer et appliquer des politiques de promotion de l'accessibilité économique du logement.

B. Logement neutre en carbone et économe en énergie

61. Le Comité appuiera l'action menée par les administrations nationales et locales pour promouvoir la décarbonisation du parc immobilier.

62. Le Comité collaborera avec le Comité de l'énergie durable à l'exécution d'activités inscrites dans le plan de travail de l'Équipe spéciale conjointe des normes relatives à l'efficacité énergétique des bâtiments.

63. Le Comité organisera des ateliers nationaux, infrarégionaux et régionaux de renforcement des capacités en coopération avec le Groupe consultatif du marché immobilier et les organisations partenaires, y compris le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), ONU-Habitat, Housing Europe et Habitat pour l'humanité International, sur la base des lignes directrices relatives à la gestion et à la propriété des logements en copropriété (« Guidelines on the Management and Ownership of Condominium Housing ») (2019)²³.

Résultats des activités et diffusion de ces résultats

64. Les ateliers devraient renforcer la capacité des autorités nationales et locales, ainsi que des autres parties prenantes, à promouvoir l'efficacité énergétique des bâtiments et la décarbonisation du parc immobilier.

C. Reconstruire en mieux : renforcer la résilience économique des villes pendant et après la pandémie de COVID-19

1. Mise en œuvre du Plan d'action pour le redressement dans les établissements informels

65. Le Plan d'action pour le redressement post-COVID-19 dans les établissements informels de la région de la CEE (ECE/HBP/2021/3) s'adresse aux administrations nationales et locales de la région de la CEE. On y trouvera une liste complète d'objectifs, de cibles et de mesures visant à atténuer et/ou à prévenir la propagation de la pandémie de COVID-19. Le but est aussi d'aider la région de la CEE à reconstruire en mieux et à accroître sa résilience face à l'éventualité de futures pandémies.

66. Deux ateliers infrarégionaux au moins seront organisés afin de faire connaître aux parties prenantes le Plan d'action pour le redressement. Des séances de formation en ligne seront également organisées au niveau local à l'intention des villes pilotes. De plus, sous réserve de la disponibilité de ressources suffisantes, au moins un projet pilote sur la recherche de solutions aux problèmes rencontrés par les établissements informels sera lancé dans la ville de Bichkek (Kirghizistan).

²³ <https://unece.org/info/Housing-and-Land-Management/pub/2920>.

2. Aider les autorités locales de la région de la Commission économique pour l'Europe à élaborer et à mettre en œuvre leurs mesures d'intervention immédiate et à établir des plans de redressement post-COVID-19

67. Le projet d'intervention rapide « Renforcer la résilience économique des villes pendant et après la pandémie de COVID-19 » du Compte de l'ONU pour le développement s'achèvera fin 2021. La note d'orientation régionale sur le renforcement de la résilience économique des villes pendant et après la pandémie de COVID-19 (ECE/HBP/2021/Inf.5) et les trois plans d'action locaux visant à remédier aux conséquences économiques de la pandémie dans les villes pilotes du projet seront établis sous leur forme définitive et diffusés largement à l'occasion de manifestations et sur les médias sociaux. Un programme en ligne de renforcement des capacités sera élaboré à l'intention des autorités locales et des étudiants.

68. La CEE réfléchira à des moyens d'inciter davantage de villes et de pays à participer à des activités analogues, et cherchera à obtenir des fonds supplémentaires pour l'exécution de ce projet important, qui contribuera à renforcer la planification axée sur la résilience dans les villes et au sein des administrations locales, de sorte que celles-ci seront mieux à même de résister à des chocs tels que celui de la pandémie de COVID-19.

Résultats des activités et diffusion de ces résultats

69. Les travaux consacrés à la résilience des villes et au redressement post-COVID-19 devraient aboutir aux résultats suivants :

a) Un programme de formation en ligne sera créé. Il permettra aux participants de comprendre les notions liées à la résilience économique des villes et d'apprendre à diagnostiquer les problèmes de résilience de leurs villes et à axer leur planification sur la résilience. L'accent sera mis sur le redressement et la reconstruction post-COVID-19 ;

b) Des stratégies de redressement économique et de renforcement de la résilience économique seront élaborées pour trois villes ;

c) Des conseils seront donnés sur de potentielles sources de financement et d'aide financière pour des projets de développement économique et d'infrastructure favorisant le redressement économique des villes ;

d) Une note d'orientation sur le redressement et la résilience économiques des villes sera publiée pour chacune des régions couvertes par les commissions régionales de l'ONU.

70. Les outils de diffusion ci-après seront utilisés pour promouvoir les travaux consacrés à la résilience des villes et au redressement post-COVID-19 : des entretiens avec des responsables municipaux sur les conséquences de la pandémie et l'utilisation de l'outil de diagnostic et de planification.

71. Plusieurs publications relatives à la résilience des villes et au redressement post-COVID-19 paraîtront, à savoir : des rapports sur les villes de Bichkek (Kirghizistan), de Kharkiv (Ukraine) et de Tirana (Albanie), y compris, pour chaque ville, un plan d'action local en faveur du redressement et de la résilience économiques.

D. Examens locaux volontaires au regard des objectifs de développement durable : mesurer les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable au niveau local

1. Tester les lignes directrices régionales de la Commission économique pour l'Europe dans le cadre d'examens locaux volontaires

72. Les examens locaux volontaires visent à évaluer les progrès accomplis dans la réalisation des ODD au niveau local. Ils favorisent l'appropriation locale des ODD et renforcent la participation des autorités locales aux examens nationaux volontaires et à d'autres activités nationales de mise en œuvre du Programme 2030.

73. Après l'approbation probable des lignes directrices de la CEE sur la réalisation des examens locaux volontaires dans la région de la CEE (ECE/HBP/2021/4) à sa quatre-vingt-deuxième session, le Comité testera les lignes directrices dans les villes intéressées sous réserve de la disponibilité de ressources suffisantes. En outre, il poursuivra l'élaboration d'un guide détaillé sur la mise en œuvre des lignes directrices en collaboration avec les centres d'excellence de Genève (Suisse) et de Trondheim (Norvège).

2. Promouvoir l'élaboration de politiques fondées sur des données factuelles pour soutenir l'application du Programme de développement durable à l'horizon 2030 au niveau des villes et la mise en œuvre de l'initiative « Tous unis pour des villes intelligentes et durables »

74. Le Comité continuera de promouvoir les politiques de logement et de développement urbain fondées sur des données factuelles au niveau municipal en évaluant la performance des villes sélectionnées selon les indicateurs fondamentaux de performance relatifs aux villes intelligentes et durables, en établissant des monographies de ces villes sur la base des résultats de ses évaluations et en menant des activités de renforcement des capacités pour les aider à devenir des villes intelligentes et durables. Dans le cadre du projet sur les modes de financement novateurs des villes intelligentes et durables, qui est financé par le Compte de l'ONU pour le développement (12^e tranche), il établira la monographie des six villes pilotes, à savoir Grodno (Biélorus), Almaty et Nour-Soultan (Kazakhstan), Bichkek (Kirghizistan), Tbilissi (Géorgie) et Podgorica (Monténégro).

3. Modes de financement novateurs des infrastructures urbaines, y compris le logement

75. Maintenant que les lignes directrices sur les outils et mécanismes de financement de projets relatifs aux villes intelligentes et durables ont été publiées, l'élaboration du recueil de pratiques relatives aux modes de financement novateurs va être achevée. Ces deux publications seront adaptées pour servir de supports de formation, qui permettront d'aider les administrations municipales de la région de la CEE à trouver des investisseurs prêts à financer leurs projets de développement urbain.

Résultats des activités et diffusion de ces résultats

76. La mise en œuvre des activités susmentionnées devrait favoriser l'appropriation des ODD au niveau local et le renforcement de la résilience des villes.

E. Deuxième Forum des maires de l'ONU : promouvoir la gouvernance multiniveaux

77. Le deuxième Forum des maires se tiendra au Palais des Nations, à Genève, les 4 et 5 avril 2022. Le Forum des maires et le Forum régional pour le développement durable de la région de la CEE auront lieu immédiatement l'un après l'autre, l'objectif étant de mettre en lien les mesures prises aux niveaux local et national en faveur de la réalisation des ODD.

Résultats des activités et diffusion de ces résultats

78. Le deuxième Forum des maires sera l'occasion pour les maires de la région de la CEE d'échanger des données d'expérience sur les politiques et les meilleures pratiques adoptées au niveau municipal. Il contribuera également à l'échange de données d'expérience et de pratiques optimales en matière d'appropriation des ODD au niveau local, de redressement post-COVID-19 et de renforcement de la résilience des villes.

79. Les outils de diffusion ci-après seront utilisés pour promouvoir le deuxième Forum des maires :

a) Un site Web sur lequel figureront des informations au sujet de précédentes manifestations, à savoir la Journée des villes (2019) et le premier Forum des maires (2020), ainsi que sur l'édition 2022 du Forum (<https://forumofmayors.unece.org>). Ce site Web servira aussi à diffuser des renseignements sur des projets pertinents et de bonnes pratiques,

ainsi qu'à informer le public de l'organisation de manifestations et de la parution de documents d'orientation et de publications ;

- b) Les comptes de la CEE et de ses partenaires sur les médias sociaux ;
- c) Une vidéo sur l'édition 2022 du Forum²⁴.

F. Activités des centres de la Charte de Genève sur le logement durable et les villes intelligentes et durables

80. En ce qui concerne le réseau de centres d'excellence, le secrétariat continuera d'appliquer les recommandations issues de l'évaluation menée en 2019 pour améliorer l'efficacité globale du fonctionnement des centres. Il s'emploiera notamment à promouvoir l'établissement de liens de coopération plus étroits entre les centres en créant un espace commun d'échange de renseignements en ligne, en organisant des réunions semestrielles (virtuelles ou physiques) et en favorisant le partage de bonnes pratiques. En outre, il est prévu de réfléchir aux possibilités d'activités communes de collecte de fonds.

Résultats des activités et diffusion de ces résultats

81. Dans le cadre du renforcement du réseau de centres, le secrétariat proposera de nouvelles activités novatrices que les centres pourraient mener conjointement pour appuyer l'application de la Charte de Genève sur le logement durable et du plan d'action régional.

G. Activités du Groupe consultatif du marché immobilier

82. Le Groupe consultatif du marché immobilier continuera d'aider le Comité à mener ses activités relatives au logement abordable, à la décarbonisation du parc immobilier, y compris l'efficacité énergétique des bâtiments et la pauvreté énergétique, à l'utilisation des terres en milieu urbain, aux modes de financement novateurs des infrastructures urbaines, à la reconversion des friches industrielles, à la revitalisation des quartiers, à la reconversion des anciens bâtiments et des anciennes infrastructures, ainsi qu'à d'autres questions relevant du mandat du Comité.

Résultats des activités et diffusion de ces résultats

83. Le Groupe consultatif du marché immobilier organisera des webinaires sur le logement abordable, la décarbonisation du parc immobilier, l'utilisation des terres en milieu urbain, les modes de financement novateurs des infrastructures urbaines et d'autres questions. Ces webinaires devraient contribuer au renforcement de la capacité des administrations nationales et locales, ainsi que d'autres parties prenantes, à appliquer la Charte de Genève sur le logement durable et le plan d'action régional.

H. Administration des biens fonciers et aménagement du territoire

84. En 2022, le Groupe de travail de l'administration des biens fonciers continuera d'aider les États membres à améliorer l'administration des biens fonciers et l'aménagement du territoire, mais aussi de promouvoir la sécurité d'occupation et l'amélioration des cadastres et des registres fonciers, y compris les accords institutionnels concernant l'administration des biens fonciers. Pour ce faire, il concentrera ses activités sur l'accélération du passage au numérique, les obstacles juridiques à la collecte de données, la sécurité d'occupation et le renforcement des capacités dans le domaine de l'administration des biens fonciers, sans négliger le suivi et l'évaluation des répercussions que la pandémie de COVID-19 a sur le secteur de l'administration des biens fonciers.

²⁴ https://youtu.be/aKh-zp_J9PA.

85. Des outils de diffusion seront mis au point pour favoriser la formation et l'aide à la mise en œuvre du Plan d'action pour le redressement post-COVID-19 dans les établissements informels de la région de la CEE.

86. Le Plan d'action pour le redressement post-COVID-19 dans les établissements informels de la région de la CEE sera imprimé en 2022.

87. Plusieurs manifestations relatives à l'administration des biens fonciers et à l'aménagement du territoire auront lieu, à savoir :

a) Un atelier infrarégional sur l'aménagement du territoire et la sécurité industrielle en Europe du Sud-Est (27-29 octobre 2021) ;

b) Un atelier sur la formation en matière d'administration des biens fonciers et de gestion géospatiale (13 octobre 2021) ;

c) Une série de webinaires sur l'accélération du passage au numérique, l'interopérabilité des données, la protection de la vie privée et d'autres questions jugées pertinentes par le Groupe de travail (2021 et 2022).

Résultats des activités et diffusion de ces résultats

88. Les activités que le Groupe de travail prévoit de mener contribueront au renforcement des capacités techniques des autorités chargées de l'administration des biens fonciers dans la région de la CEE.

III. Ressources nécessaires au financement des activités que le Comité du développement urbain, du logement et de l'aménagement du territoire mènera en 2021 et 2022

89. Nombre des activités susmentionnées, en particulier les activités d'assistance technique aux pays, ne sont pas couvertes par le budget ordinaire de la CEE. Certaines des activités prévues seront mises en œuvre au titre du budget ordinaire de la CEE, du budget alloué aux projets du Compte de l'ONU pour le développement, du Programme ordinaire de coopération technique ou des projets extrabudgétaires que financeront les Gouvernements norvégien, russe, slovène, suisse et tchèque pour la période 2021-2022.

90. Des fonds extrabudgétaires supplémentaires seront nécessaires pour exécuter les activités inscrites au programme de travail du Comité pour 2022.

91. Le Groupe du logement et de l'aménagement du territoire compte quatre fonctionnaires dont les postes sont financés par le budget ordinaire : 2 administrateurs, à savoir 1 spécialiste des questions d'environnement de classe P-4 (secrétaire du Comité) et 1 spécialiste des affaires économiques (adjoint de 1^{re} classe) de classe P-2 (secrétaire du Groupe de travail), ainsi que 2 agents des services généraux, à savoir 1 assistant aux programmes de classe G-6 et 1 assistant statistique de classe G-6.